



## Droit de retrait du salarié

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 22 juin 2007

---

Le droit de retrait du salarié est-il légal dans la fonction publique hospitalière en cas de pandémie grippale ?

Réponse :

- Notre domaine de compétence se limite à l'application des lois qui protègent contre le tabagisme.
- Il nous semble cependant que, d'une part, le droit à protéger sa santé est commun à tous les salariés, mais que, par ailleurs, l'établissement de santé doit mettre à la disposition de son personnel les moyens nécessaires à la protection de sa santé.
- Il ne serait donc pas inenvisageable de considérer qu'en l'absence de mise à disposition de ces moyens élémentaires, l'exercice du droit de retrait pourrait prendre tout son sens.